



Prendre votre carrière en main, les dates à ne pas manquer

Le rectorat a (enfin) adressé aux organisations syndicales le calendrier des Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et CCP début décembre. Ce calendrier reste informatif.

Avancement d'échelon	CPE : 26 janvier 2018	Certifiés : 9 février 2018
	Agrégés : CAPN 15 mars 2018	PSYEN : 29 janvier 2018
Accès au 01.09.2017 à la classe exceptionnelle	CPE : 26 janvier 2018	Certifiés : 9 février 2018
	Agrégés : 5 février 2018	PSYEN : 29 janvier 2018
Accès au corps / liste d'aptitude	CPE : non fixée	Certifié : 20 mars 2018
	Agrégés : 22 mars 2018	PSYEN : non fixée
Appel de refus de temps partiel	CPE : non fixée	Certifiés : 20 mars 2018
	Agrégés : non fixée	PSYEN : non fixée
	PEGC : 30 mars 2018	
Hors classe	CPE : 21 juin 2016	Certifiés : 5 juin 2018
	Agrégés : 24 avril 2018	PEGC : non fixée
Accès au 01.09.2018 à la classe exceptionnelle	CPE : 27 juin 2018	Certifiés : 5 juin 2018
	Agrégés : 31 mai 2018	PSYEN : 20 juin 2018
Titularisation	Agrégés : 6 juillet 2018	BOE certifiés : 11 juillet 2018

Groupes de travail

Congé formation : 26 février 2018

Postes adaptés (PACD) : non fixé

Mouvement inter-académique

Saisie des vœux : novembre 2018

GT vérification des dossiers et SMS : 15 janvier 2018

GT Barèmes : 19 janvier 2018

Formations paritaires mixtes nationales (FPMN) d'affectation : mars 2018

Mouvement intra-académique

Publication de la circulaire et saisie des vœux : deuxième quinzaine de mars

GT vérification des dossiers et SMS : 3, 4 mai 2018

GT Barèmes : 22 et 26 mai 2018

Formations paritaires mixtes académiques (FMPA) d'affectation : 18-22 juin 2018 et 28,29 juin

Commissions consultatives paritaires (contractuel, AED): 25 juin 2018.

Attention ! Ne laissez pas passer les dates pour constituer vos dossiers, faire vos demandes ou faire appel (souvent plus de deux mois avant les CAPA ou GT). Les circulaires doivent être disponibles dans votre établissement et sont mises en ligne sur le site académique du SNES-FSU : grenoble.snes.edu

Pour les agrégés, votre carrière est gérée au niveau national (avancement d'échelon, etc.), consultez le site national du SNES : www.snes.edu → Carrières → Notations Promotions

Pour défendre vos droits, vos élus ont besoin de vous !

Faites-nous parvenir les informations vous concernant à la section académique du SNES afin que nous puissions intervenir avec tous les éléments nécessaires lors des commissions :

SNES-FSU Grenoble

16, avenue du 8 Mai 1945 - BP 137

38403 SAINT MARTIN D'HERES – CEDEX

Les fiches syndicales sont disponibles dans les publications du SNES-FSU et téléchargeables sur : www.snes.edu → Carrières → Fiches syndicales